

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST n° 92.124

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

10 Décembre 1992

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. MUSSETTI
M. GAVEN par M. CANDAU
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -
MOULINEAU - RAULT

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

OBJET : Aire de stationnement "Gens du Voyage" - Travaux complémentaires

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 30 JUIN 1992 le Conseil Municipal a décidé d'approuver le dossier de consultation

d'entreprises, établi par les Services Techniques, relatif à l'aménagement d'une aire de stationnement pour les gens du voyage.

Cette même délibération autorisait Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert.

Le marché correspondant a été notifié à l'ENTREPRISE TECHNIQUE ET TRAVAUX le 31 OCTOBRE 1992, pour un montant de 421.480,68 Francs TTC.

Or, dans le souci de donner satisfaction aux futurs occupants, il a été engagé des modifications et des extensions du projet initial. Il s'agit notamment de :

- agrandissement de l'espace empierré (VRD) surface de 3.200m², avec déplacement des réseaux
138.999,20 Francs TTC
- éclairage public (extension jusqu'à la RUE LAVOISIER)
21.727,52 Francs TTC
- Local sanitaire (construction d'un édicule pour y loger un ballon électrique)
22.000,30 Francs TTC
- Modification pour distribution d'eau chaude
18.976,00 Francs TTC

Le total des travaux complémentaires est de 201.703,02 Francs TTC, portant ainsi le montant du marché de base de 421.480,68 Francs TTC à 623.183,70 Francs TTC.

Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de bien vouloir approuver le projet de marché négocié à conclure avec la SARL TECHNIQUE ET TRAVAUX, en vertu de l'article 312 bis 2ème alinéa pour les travaux complémentaires au marché de base.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la nécessité de procéder à ces différents aménagements complémentaires en vue d'une extension de l'aire de stationnement,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'approuver le marché négocié (312 bis 2ème alinéa) découlant du marché notifié le 31 OCTOBRE 1992 conclu entre la Ville de ROYAN et la SARL TECHNIQUE ET TRAVAUX d'un montant de 201.703,02 Francs TTC le montant initial du marché de base est en conséquence porté de 421.480,68 Francs TTC à 623.183,70 Francs TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit marché négocié

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au titre du BP pour l'année 1992 chapitre 904.990 article 232 88

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Décembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint